



SOMMAIRE

1	OBJET DE LA PROCEDURE	2
2	DOMAINE D'APPLICATION ET PERSONNELS CONCERNÉS	2
2.1	Domaine d'application	2
2.2	Personnels concernés.....	3
3	DÉFINITIONS ET ABRÉVIATIONS.....	3
3.1	Définitions	3
3.2	Abréviations.....	4
4	DOCUMENTS DE REFERENCE ET DOCUMENTS ASSOCIES.....	5
4.1	Documents de référence.....	5
4.2	Documents associés	5
5	EXIGENCES A RESPECTER POUR LE TRANSPORT DES ECHANTILLONS BIOLOGIQUES ET RESPONSABILITES.....	6
5.1	Exigences de la norme NF EN ISO 15189.....	6
5.2	Exigences générales.....	6
5.3	Responsabilités.....	8
6	MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LE TRANSPORT DES ECHANTILLONS BIOLOGIQUES.....	13
6.1	Transport au sein du laboratoire.....	13
6.2	Transport par pneumatiques.....	13
6.3	Transport manu porté	13
6.4	Echantillons prélevés sur les autres sites de l'AP-HP	13
7	QUELQUES SITUATIONS PARTICULIERES POUR LE TRANSPORT DES ECHANTILLONS BIOLOGIQUES.....	14
7.1	Transport des examens urgent.....	14
7.2	Transport des examens sous traités.....	16
7.3	Transport réfrigéré des échantillons biologiques	17
7.4	Acheminement des échantillons en intra-GH	18



1 OBJET DE LA PROCÉDURE

Le transport des échantillons biologiques est une étape clé du processus pré-analytique.

Cette procédure générale identifie les responsabilités des différents personnels intervenants dans le transport des échantillons à l'intérieur du groupe hospitalier (GH) Saint-Louis-Lariboisière-Fernand Vidal, en partance vers l'extérieur (sous-traitance) ou en provenance de l'extérieur (échantillon reçu d'un laboratoire transmetteur). Elle spécifie les différents modes de transport existants et les règles à observer pour chacun d'entre eux.

Le texte de cette procédure générale a été entièrement revu. Dans un souci de lisibilité, les modifications par rapport à la version antérieure ne sont pas signalées.

2 DOMAINE D'APPLICATION ET PERSONNELS CONCERNÉS

2.1 Domaine d'application

Cette procédure générale concerne le transport d'échantillons (échantillons primaires, fractions aliquotes, cultures microbiologiques,...) dont le prélèvement a été :

- Effectué au sein du GH (prélèvement dans les unités de soins ou centre de prélèvement suivi d'un transport intra-GH) ;
- Effectué à l'extérieur du GH (échantillon provenant de laboratoires transmetteurs) ;
- Transmis à un autre laboratoire dans le cadre de la sous-traitance.

Cette procédure générale s'applique :

- A la direction des soins et activités paramédicales du GH en charge des personnels de soins transmettant les échantillons au laboratoire ;
- A la Direction de l'Ingénierie et du Patrimoine en charge des prestations de logistique pour la maintenance des matériels intervenant dans le transport des échantillons ;
- A la Direction des Achats et de la Logistique (DAL) pour les contrats et ou convention avec les sociétés de transport sous-traitantes et les coursiers du GH ;
- A l'ensemble du laboratoire du pôle B2P ;
- Aux clients du laboratoire.



2.2 Personnels concernés

Cette procédure générale s'applique à toutes personnes intervenant dans la chaîne du transport des échantillons, y compris les sociétés de transport d'échantillons biologiques.

Dans le laboratoire B2P, elle concerne plus particulièrement :

- Les agents de réceptions ;
- Les cadres de santé ;
- Les référents qualité des structures ;
- Les biologistes médicaux, les pathologistes, les internes en DES de biologie médicale ou d'anatomie et de cytologie pathologiques ;
- Les responsables métrologie ;
- Les pilotes du processus P1 ;
- Les administrateurs et configureurs de l'application Viskali.

3 DÉFINITIONS ET ABRÉVIATIONS

3.1 Définitions

ADR : l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par Route. Il est applicable aux transports effectués sur le territoire national et en partance pour l'Europe. Cette réglementation spécifique au transport / chargement / déchargement des marchandises dangereuses permet de prévenir les risques professionnels et environnementaux des activités liées au transport de marchandises dangereuses. Tous les intervenants de la chaîne de transport sont concernés par l'ADR et ont des missions clairement définies à respecter.

Application Viskali : application informatique permettant la gestion simultanée du *Manuel de prélèvement et du guide des examens du laboratoire B2P*, distribuée par la société ACC-Viskali et déployée depuis le 12 juin 2017 pour les prescripteurs et préleveurs internes ou externes au GH Saint-Louis-Lariboisière-Fernand-Widal via le lien <https://ghparis10.manuelprelevement.fr/>.

Client : organisme ou personne qui reçoit un produit. Pour le laboratoire de biologie médicale et d'anatomie et de cytologie pathologiques du pôle B2P (LBM B2P), il s'agit des services cliniques du GH Saint-Louis-Lariboisière-Fernand-Widal, patients, prescripteurs, médecins du travail, sages-femmes, établissements de santé ou autres LBM qui sous-traitent des examens de biologie au LBM B2P, structures ou organismes pouvant partager des activités avec celles du LBM.

Échantillons prélevés sur des patients : matériaux humains recueillis directement sur des patients humains, y compris, mais non limitativement, les excréta, les sécrétions, le sang et ses composants, les prélèvements de tissus et de liquides tissulaires et les organes transportés à des fins de recherche, de diagnostic, d'enquête, de traitement ou de prévention.



KaliLab : logiciel de management de la qualité utilisé dans le laboratoire du pôle B2P

Matière dangereuse (selon l'ADR) : toute marchandise destinée à être transportée dès lors qu'elle est amenée à porter atteinte à l'intégrité physique d'une personne ou à l'environnement en cas de contact ou de déversement à l'occasion du transport.

Matières infectieuses : matières dont on sait ou dont on a des raisons de penser qu'elles contiennent des agents pathogènes. Les agents pathogènes sont définis comme des micro-organismes (y compris les bactéries, les virus, les rickettsies, les parasites et les champignons) et d'autres agents tels que les prions, qui peuvent provoquer des maladies chez l'homme ou chez l'animal. Les matières infectieuses sont réparties en deux catégories A et B.

Catégorie A : matière infectieuse qui, de la manière dont elle est transportée, peut, lorsqu'une exposition se produit, provoquer une invalidité permanente ou une maladie mortelle ou potentiellement mortelle chez l'homme ou l'animal, jusque-là en bonne santé. Les échantillons biologiques répondant à ces critères sont affectés au N° ONU 2814.

Catégorie B : matière infectieuse qui ne répond pas aux critères de classification dans la catégorie A. Les échantillons biologiques de catégorie B doivent être affectés au N° ONU 3373

Délai d'acheminement : temps entre le prélèvement de l'échantillon et son arrivée au laboratoire. L'acheminement des échantillons biologiques au laboratoire doit respecter les exigences de ce dernier pour assurer les meilleures conditions de stabilité des analytes.

3.2 Abréviations

ACB : Accueil central de biologie (site SLS)

AP-HP : Assistance Publique – Hôpitaux de Paris

GH : groupe hospitalier Saint-Louis-Lariboisière-Fernand Widal

LBM B2P : laboratoire de biologie médicale et d'anatomie et cytologie pathologiques du pôle B2P

LRB : Lariboisière

RCB : Réception Centralisée de Biologie (site LRB)

SLS : Saint-Louis



4 DOCUMENTS DE REFERENCE ET DOCUMENTS ASSOCIES

4.1 Documents de référence

- Norme NF EN ISO 15189 version 2012 et son SH REF 02 associé.
- Arrêté du 29 mai 2009 relatif au transport de marchandises dangereuses par voies terrestres (dit « arrêté TMD ») Texte applicable au transport des matières dangereuses par route, par chemin de fer et par voies de navigation intérieures. Cet arrêté est issu de l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) fait à Genève le 30 septembre 1957 sous l'égide de la commission économique des Nations Unies pour l'Europe.
- Code IATA : Association Internationale du Transport Aérien. Texte applicable au transport des matières dangereuses par air.
- Réglementation RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
- Transport des prélèvements biologiques par route. Livret de suivi de la réglementation :
- Ecart n°DG04 (ENC) - JANVIER 2017 - NF EN ISO 15189 V.12 / SH REF 02 - PARAGRAPHE 4.6 (SLL-B2P-QUAL-DX-138).

4.2 Documents associés

Les documents associés à cette procédure sont liés informatiquement dans KaliLab et sont visibles dans l'onglet « Informations supplémentaires », rubrique « Documents joints ».



5 EXIGENCES A RESPECTER POUR LE TRANSPORT DES ECHANTILLONS BIOLOGIQUES ET RESPONSABILITES

5.1 Exigences de la norme NF EN ISO 15189

5.4.5 Transport des échantillons

Les instructions du laboratoire concernant les activités post prélèvement doivent comprendre le conditionnement des échantillons pour le transport.

Le laboratoire doit disposer d'une procédure documentée pour s'assurer que les échantillons sont transportés

- a) en respectant un délai approprié à la nature des examens demandés et à la discipline concernée,
- b) à une température spécifiée pour le prélèvement et la manipulation des échantillons et avec les agents stabilisants recommandés pour assurer l'intégrité des échantillons, et
- c) d'une manière qui garantit l'intégrité de l'échantillon et la sécurité pour le transporteur, le grand public et le laboratoire destinataire, conformément aux exigences établies.

NOTE Un laboratoire qui ne participe pas au prélèvement et au transport d'échantillons primaires est considéré comme ayant satisfait au paragraphe 5.4.5 c), lorsqu'à la réception d'un échantillon dont l'intégrité a été compromise ou qui aurait pu mettre en danger la sécurité du transporteur ou du grand public, l'expéditeur est contacté immédiatement et informé des mesures à prendre pour éviter toute récurrence.

5.2 Exigences générales

Le transport des échantillons biologiques doit respecter les règles suivantes :

5.2.1 La confidentialité

Les modalités de transport doivent permettre la préservation de la confidentialité de l'identité du patient prélevé : l'identité du patient ne doit pas être visible pendant le transport du service préleveur au laboratoire.

5.2.2 L'intégrité de l'échantillon

Les modalités de transport doivent permettre de protéger l'échantillon de détériorations éventuelles (chute, fuite, etc.). En effet, la perte ou l'altération d'un échantillon peut avoir des conséquences sur la prise en charge médicale du patient prélevé, notamment dans les cas d'urgence ou d'échantillon irremplaçable (échantillon précieux : pièce anatomique, biopsie, sans de nouveau-né, liquides de ponctions ; échantillon faisant suite à un acte de prélèvement invasif ; échantillon prélevé lors d'une circonstance non reproductible : pic médicamenteux...).



La perte d'un échantillon, même s'il peut être prélevé à nouveau, peut induire un retard dans les résultats des examens de biologie médicale ou d'anatomie et cytologie pathologiques et donc être préjudiciable au patient. Les emballages doivent être suffisamment solides pour résister aux chocs et aux charges auxquels ils peuvent être normalement soumis pendant le transport. Certains contenants peuvent ne pas être adaptés à une modalité de transport (pneumatique par exemple).

5.2.3 Le transport

Les emballages doivent être construits et fermés de manière à éviter toute fuite du contenu dans des conditions normales de transport. Les modalités de transport sur route des échantillons doivent être conformes à l'ADR.

5.2.4 L'intégrité des analytes

Les modalités de transport ne doivent pas détériorer l'analyte. Des mauvaises conditions de transport peuvent influencer la qualité des résultats des examens et fausser le diagnostic / avoir un impact sur la prise en charge des patients. Les préconisations du *Manuel de prélèvement et du guide des examens du laboratoire B2P* doivent ainsi être respectées et leur non-respect entraîne la déclaration d'une non-conformité d'accueil par le laboratoire B2P.

5.2.5 La sécurité des personnes

Les modalités de transport doivent permettre d'assurer les conditions d'hygiène et de sécurité pour les personnes ayant à prendre en charge l'échantillon. Tout échantillon biologique doit être considéré comme potentiellement infectieux. Il y a un risque de contagion quand une matière infectieuse est libérée de l'emballage de protection ou lorsqu'un contenant est cassé. Ces échantillons pourront alors être refusés par le laboratoire. La feuille de demande d'examen ne doit pas être mise en contact avec les échantillons ;

5.2.6 La maîtrise du délai d'acheminement

L'information de la date et de l'heure de prélèvement, et celles de la réception au laboratoire, constituent l'un des éléments de maîtrise du délai. Pour le transport entre laboratoires, la traçabilité de l'heure de départ et de l'heure d'arrivée peut constituer un moyen de maîtrise du délai d'acheminement.



5.2.7 La maîtrise de la température de transport

Les plages de température préconisées par le LBM (et par l'AP-HP) pour le transport de l'ensemble des échantillons biologiques sont les suivantes :

- 15-25°C ;
- 2-8°C ;
- <-18°C.

La température des transports en intra GH et inter GH (par le système de la CASE) n'est pas pour l'instant maîtrisée. Un projet institutionnel est en cours avec le logiciel PICN'LAB (société Storkcom) avec SLS, Cochin et Robert Debré en site pilote pour l'inter GH et LRB en site pilote pour l'intra GH. Une note pour le déploiement a été lancée en avril 2016 puis la case a été rénovée et équipée de capteurs de température puis le logiciel a été installé à l'ACB et la RCB le 9 février 2017. Un bilan effectué en octobre 2017 montre qu'il existe des problèmes concernant l'informatique et les contenants pour le transport des échantillons et il n'y avait plus de test par aucun des sites pilotes. Avec l'arrivée de Mme Dijon à la DOMU et le rachat de la société PICDI (maintenant Storkcom), une réunion a été organisée le 18 janvier 2018 avec les sites pilotes pour relancer le projet avec un système de carte pour tracer la température.

5.3 Responsabilités

Les intervenants impliqués dans le transport des échantillons sont individuellement responsables de la partie qui leur incombe, mais aussi d'un contrôle sur les autres intervenants avec qui ils sont en relation directe. Leurs responsabilités respectives sont listées ci-dessous. Il convient cependant de noter que la liste ci-dessus n'est pas exhaustive. Un même intervenant peut effectuer plusieurs activités liées au transport des échantillons ; une même activité peut être effectuée par plusieurs intervenants

5.3.1 Intervenants internes au laboratoire B2P

A. Biologistes médicaux, pathologistes et internes

Les biologistes et pathologistes définissent les exigences relatives aux modalités de transport des échantillons de leurs structures (en particulier le délai d'acheminement et la température). Ils tiennent à jour les feuilles de demande d'examens.

Les biologistes, pathologistes et/ou internes (selon l'organisation des structures) prennent les décisions suite aux non-conformités d'accueil concernant le transport des échantillons et tiennent compte de l'impact éventuel de ces non-conformités lors de la validation des résultats (se référer à la procédure générale SLL-B2P-POST-PG-004).



B. Configureurs du *Manuel de prélèvement et du guide des examens du laboratoire du pôle B2P*

En collaboration avec les autres biologistes / pathologistes de leur structure, ils complètent et mettent à jour les fiches signalétiques des examens de leur structure conformément aux exigences normatives, réglementaires et du laboratoire B2P. Ils veillent à ce que ces fiches contiennent les informations nécessaires à la conservation et au transport des échantillons biologiques et au délai d'acheminement. Les informations doivent être disponibles pour le transport internes au GH mais aussi en provenance de laboratoires / établissements extérieurs au GH (si adapté).



CONSERVATION ET TRANSPORT	
Conservation et transport des échantillons biologiques	Mentionner les modalités : - de conservation avant envoi au laboratoire ; - de transport des échantillons (température, conditions particulières : à l'abri de la lumière, pas de transport par pneumatique....). Les informations doivent être disponibles pour le transport des échantillons prélevés sur le GH ou à l'extérieur du GH.
Délai d'acheminement	Préciser le délai d'acheminement optimal (délai entre le prélèvement et la réception au LBM). Ce délai doit permettre d'obtenir une qualité pré-analytique permettant d'effectuer les examens et de respecter le délai de rendu des résultats.

Leurs missions sont décrites dans le document SLL-B2P-CADRE-IT-019.

C. Cadres de santé

Ils gèrent le personnel non médical impliqués dans le transport des échantillons biologiques. Ils peuvent participer à la gestion des non-conformités relatives au transport des échantillons.

D. Référent qualité des structures

Ils approuvent les documents de la structure (dont ceux inclus dans le Manuel de prélèvement et du guide des examens du laboratoire du pôle B2P). Ils participent à la gestion des non-conformités relatives au transport des échantillons.



E. Cellule qualité métrologie

Les administrateurs du *Manuel de prélèvement et du guide des examens du laboratoire du pôle B2P* administrent l'application Viskali et tiennent à jour la documentation la concernant. Ils participent à la formation des personnels de soins du GH à l'application Viskali et gèrent les réclamations relatives à cette application. Leurs missions sont décrites dans le document SLL-B2P-CADRE-IT-004.

La Cellule qualité métrologie extrait et analyse 4 fois par an les non-conformités d'accueil enregistrées dans Glims. Les données de l'analyse sont communiquées par mail aux cadres des services cliniques et référents Qualité des pôles du GH. Elles sont également enregistrées sur le site intranet du LBM B2P et sont donc accessibles à tous (se référer au document SLL-B2P-PRE-IT-003). Afin de faire diminuer le nombre de non-conformités d'accueil émanant des services cliniques du GH, des actions de formation des personnels de soins sont effectuées par le laboratoire B2P (en collaboration avec la Direction des soins et activités paramédicales du GH).

La Cellule qualité métrologie participe également à la gestion du processus P1-Pré-Analytique.

F. Cadre / référent qualité / responsable de la RCB et de l'ACB

Ils rédigent la documentation propre à leur structure, notamment celle concernant l'utilisation des pneumatiques ou l'acheminement des échantillons biologiques parvenant ou partant de leur structure.

Ils participent à la prestation de conseils en mettant à disposition des livrets d'aide au personnel infirmier et médical pour le prélèvement et le transport des échantillons biologiques.

Ces documents sont disponibles dans KaliLab et l'application Viskali (voir où les trouver au paragraphe 5.3.2) :

- SLL-B2P-PRE-DE-006 (site SLS)
- SLL-B2P-PRE-DE-007 (site LRB)

Ils évaluent annuellement les sociétés externes de transport (fournisseurs critiques).

G. Agents de réception, techniciens, expéditeur

Selon l'organisation propre à chaque structure, du personnel est dédié aux missions suivantes :

- Qualifier les échantillons à envoyer ;
- Classer les matières infectieuses ;
- Sélectionner l'emballage selon la réglementation en vigueur ;
- Préparer les envois extérieurs ;
- Réceptionner les échantillons et en évaluer la conformité (se référer à la procédure générale SLL-B2P-PRE-PG-006).

5.3.2 Intervenants externes au laboratoire B2P



A. Clients du LBM

Les clients externes ou internes au GH respectent les conditions pré-analytiques du *Manuel de prélèvement et du guide des examens du laboratoire du pôle B2P* (<https://ghparis10.manuelprelevement.fr/>) et / ou des feuilles de demande d'examens, et notamment les températures de transport et délai d'acheminement, les conditions particulières de transport (abri de la lumière,...).

Dans le GH, les règles suivantes s'appliquent :

- Les échantillons acheminés sont emballés dans un sachet étanche et scellé afin d'éviter tout risque de contamination biologique en cas de rupture du conditionnement ;
- La prescription est dissociée des échantillons (sachet à double poche) ;
- Les échantillons sont transportés de manière à respecter la confidentialité du patient (dans une sacoche isotherme de transport par exemple).

Plusieurs documents sont à disposition des personnels ou des clients du laboratoire (voir tableau page suivante). Ils sont disponibles dans KaliLab et/ou l'application Viskali :

Site	KaliLab	Application Viskali
SLS	SLL-B2P-PRE-DE-006 (Livret d'aide aux infirmières. Site Saint-Louis)	Application Viskali -> page d'accueil -> Documents -> Pré-analytique – Prélèvement des échantillons biologiques
LRB	SLL-B2P-PRE-DE-007 (Le guide des examens de biologie médicale. Livret à l'usage du personnel infirmier et médical. Site Lariboisière)	



Site	KaliLab	Application Viskali
GH	SLL-B2P-QUAL-DE-002 (contrat de collaboration clinico-biologique)	Application Viskali -> page d'accueil -> Documents -> Organisation du LBM B2P du GH 
	SLL-B2P-QUAL-DE-105 02 (modèle d'accord de sous- traitance entre un laboratoire transmetteur et le laboratoire B2P exécutant)	Non disponible
	AP-HP-PG-MU-015 (PROTOCOLE DE SOUS TRAITANCE DES EXAMENS DE BIOLOGIE MEDICALE DES 12 LBM DE L'AP-HP)	Non disponible

B. Transporteurs

Ils mettent les colis à bord du véhicule pour effectuer le transport. Ils refusent de transporter les échantillons si ceux-ci ne sont pas emballés de manière conforme et/ou si les documents d'accompagnement ne sont pas complets. Les transporteurs ont reçus une formation sur la réglementation ADR qu'ils se doivent de respecter et une information pour les consignes de transport de produits biologiques.

➤ Se référer au document SLL-B2P-PRE-MT-004 (disponible dans KaliLab mais pas dans l'application Viskali).



6 MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LE TRANSPORT DES ECHANTILLONS BIOLOGIQUES

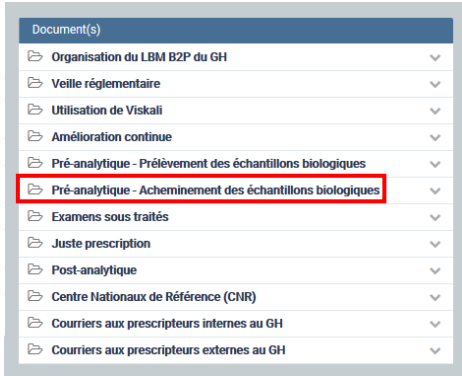
6.1 Transport au sein du laboratoire

Les échantillons sont transportés dans des sacs isothermes dès lors qu'ils empruntent un passage non réservé au personnel du laboratoire où circulent des visiteurs et des malades.

6.2 Transport par pneumatiques

Un pneumatique est disponible sur les sites LRB et SLS. Les examens sont mis dans des sacs parachute avant envoi. Le personnel soignant envoie rapidement les échantillons après prélèvement. Ils sont pris en charge par la réception du laboratoire. Le transport par pneumatique peut nécessiter d'être évalué pour certains examens (sous-famille COAGBM par exemple).

L'utilisation des pneumatiques est décrite dans les documents suivants disponibles dans KaliLab et/ou l'application Viskali :

Site	KaliLab	Application Viskali
SLS	SLL-SLACB-LOGI-IT-002 SLL-SLACB-LOGI-IT-003	Application Viskali -> Page d'accueil -> Documents -> Pré-analytique - Acheminement des échantillons biologiques 
LRB	SLL-LRTRI-PRE-IT-012 SLL-LRTRI-PRE-DE-021	

6.3 Transport manu porté

Les échantillons prélevés sur le site de l'hôpital peuvent être acheminés au LBM par le personnel soignant. Le personnel soignant dépose les échantillons, transportés dans des sacs isothermes, au guichet de la réception à l'endroit défini par le laboratoire (les lieux de dépôt des échantillons avant enlèvement sécurisés : confidentialité du patient, risque biologique).

Ce mode de transport est à privilégier pour les examens d'urgence vitale.

6.4 Echantillons prélevés sur les autres sites de l'AP-HP



6.4.1 Echantillons transportés par les coursiers de l'AP-HP

Tous les matins du lundi au vendredi, un coursier de chaque site (LRB et SLS) se rend à la « Case » (point d'échange d'échantillons inter APHP) situé à la Pitié Salpêtrière en apportant les échantillons externalisés de son site et en rapportant au retour les échantillons qui seront analysés sur son site. Les échantillons sont transportés dans des sacs isothermes identifiées pour chaque consigne de température (température ambiante, froid positif et froid négatif).

Les coursiers sont habilités au transport des échantillons.

6.4.2 Echantillons transportés par des coursiers externes à l'AP-HP

Les modalités de transport sont décrites au sein du contrat ou de la convention de prestation. La traçabilité de température des échantillons est assurée par le prestataire. Les coursiers signent pour traçabilité de dépôt lors de leur passage ou fournissent un bon de transport. Les sociétés de transport sont considérées comme des fournisseurs critiques et sont évaluées annuellement.

7 QUELQUES SITUATIONS PARTICULIERES POUR LE TRANSPORT DES ECHANTILLONS BIOLOGIQUES

7.1 Transport des examens urgent

Pour les deux sites LRB et SLS, les prélèvements urgents sont amenés au laboratoire :

- Manu portés directement par les personnels des services de soins. **Ce mode de transport est à privilégier pour les urgences vitales.** Les personnels des services de soins qui déposent un examen urgent sont tenus d'en informer oralement les personnels en charge de la réception :
- Par pneumatique (urgences non vitales) ;
- Par coursiers (échantillons venant de l'autre site du LBM ou de l'extérieur du GH).



L'urgence de la prise en charge des échantillons est matérialisée :

Site LRB	Site SLS
Case « Urgent » à cocher sur la feuille de demande ou couleur spécifique des feuilles de demandes d'examen <u>et</u> Etiquette jaune fluo « URGENT » sur le sac double poche	Case « Urgent » à cocher sur la feuille de demande et/ou Feuille spécifique (par exemple, feuille de demande à utiliser en garde, week-end et jours fériés) et/ou Envoi dans des sacs parachute de couleurs spécifiques (sacs parachute bleus : réanimations, urgences, réveil et brûlés ou rouges : autres services).



7.2 Transport des examens sous traités

Le transport pour les examens sous-traités hors AP-HP est effectué par des coursiers privés qui assurent le suivi de température.

Se référer au document suivant dans KaliLab et l'application Viskali :

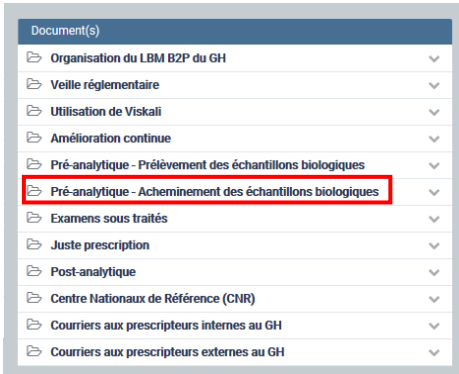
KaliLab	Application Viskali
SLL-B2P-PRE-PG-015	Application Viskali -> Page d'accueil -> Documents -> Examens sous-traités 
LRB : SLL-LRTRI-PRE-PT-003 (Prise en Charge des Examens Sous-Traités)	Non disponible



7.3 Transport réfrigéré des échantillons biologiques

Les Carbhypad® permettent le transport des échantillons biologiques à une température comprise entre 2 et 8°C. Un document permet de décrire leur modalité d'utilisation.

Se référer au document suivant dans Kalilab et l'application Viskali :

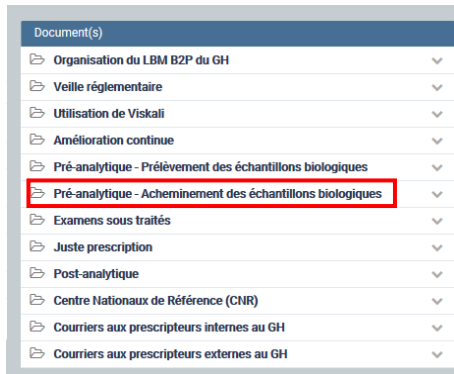
KaliLab	Application Viskali
SLL-B2P-PRE-IT-005 (Utilisation de Carbhypad® pour le transport réfrigéré des échantillons biologiques)	Application Viskali -> Page d'accueil -> Documents -> Pré-analytique - Acheminement des échantillons biologiques 



7.4 Acheminement des échantillons en intra-GH

7.4.1 Site SLS

Se référer aux documents suivants disponibles dans KaliLab et l'application Viskali :

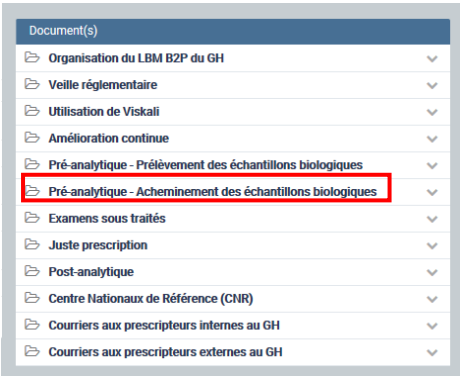
KaliLab	Application Viskali
SLL-SLACB-PLUS-IT-007 (Acheminement des échantillons pour le site de Saint-Louis)	Application Viskali -> Page d'accueil -> Documents -> Pré-analytique - Acheminement des échantillons biologiques 
SLL-B2P-PRE-DE-006 (Livret d'aide aux infirmières. Site Saint-Louis)	Application Viskali -> Page d'accueil -> Documents -> Pré-analytique – Prélèvement des échantillons biologiques 



7.4.2 Site LRB

Se référer aux documents suivants disponibles dans KaliLab et / ou l'application Viskali :

A. Transport en intra-GH par les services de soins

KaliLab	Application Viskali
SLL-B2P-PRE-DE-007 (Le guide des examens de biologie médicale. Livret à l'usage du personnel infirmier et médical. Site Lariboisière)	Application Viskali -> Page d'accueil -> Documents -> Pré-analytique - Acheminement des échantillons biologiques 
SLL-LRTRI-PRE-IT-004 (Acheminement des échantillons biologiques de F.Widal à Lariboisière)	
SLL-LRTRI-PLUS-IT-011 (Heures de passage des coursiers à la RCB)	

B. Maîtrise des températures de transport

Se référer aux documents suivants disponibles dans KaliLab (mais pas dans l'application Viskali) :

- SLL-LRTRI-METRO-IT-003 (Suivi des températures de transport des échantillons biologiques interne à Lariboisière)
- SLL-LRTRI-METRO-IT-004 (Suivi des températures de transport des échantillons biologiques entre Fernand Widal et Lariboisière)

7.4.3 Transport en intra GH entre LRB et SLS

Se référer au document suivant disponible dans KaliLab (mais pas dans l'application Viskali) :

- SLL-LRTRI-PRE-PT-005 (Prise en Charge des Examens intra GH)

8 DYSFONCTIONNEMENT LORS DES PRESTATIONS DE TRANSPORT

Les dysfonctionnements relatifs au transport sont enregistrés dans le cadre des non conformités d'accueil (dans les SGL) ou des non-conformités et réclamations dans KaliLab. Selon le cas, elles sont liées au processus P1-Pré-analytique ou P5- Examens sous-traités ou S1-Métrieologie.